



Déclaration liminaire – CTA du 23 janvier 2018 – Partie 2nd degré

Nous tenons à commencer notre intervention par une nouvelle dramatique : nous avons appris hier le suicide d'un stagiaire. Nos pensées vont d'abord à ce jeune homme et à ses proches. Il n'est pas question d'instrumentaliser ce drame, mais il doit toutes et tous nous interpeller. Malgré le dévouement des personnels, est-ce que nos collègues débutants sont suffisamment encadrés, formés et soutenus ? Est-ce que, de facto, les conditions d'exercice ne placent pas les collègues dans une position professionnelle difficile, jusqu'au sentiment générateur de stress et de mal être, d'un travail toujours ingérable dans sa totalité. Est-ce que les injonctions contradictoires, la difficulté à déconnecter, les changements constants (nouveaux horaires, nouveaux programmes, sources de stress permanent, disciplines nouvelles), massifs (cf la réforme du collège), parfois en cours d'année (sujets de brevet) permettent à la profession d'exercer dans la sérénité en gardant le recul suffisant ? Le SNES FSU a récemment réuni 70 collègues pour évoquer certains méfaits des nouvelles méthodes managériales. Lors du CTA du 27 novembre, une déclaration intersyndicale attirait votre attention, Mme la Rectrice, sur la situation du CHSCT du Haut-Rhin et demandait votre arbitrage. Le 15 janvier, vous receviez la FSU pour évoquer les questions liées aux RPS. Nous n'avons pas le sentiment d'avoir obtenu des garanties et des réponses satisfaisantes. Pouvez-vous nous dire aujourd'hui (nous posons régulièrement la question) en quoi notre académie est pilote dans ce domaine, et ce que cela signifie pour les personnels ? Nous avons à plusieurs reprises demandé un point d'information sur les démissions de collègues, notamment débutants, et sur la situation des arrêts maladie (journée de carence ou pas).

Notre ministre, M. Blanquer, avance d'autres idées qui sont autant de provocations pour notre conception de la profession que partagent une majorité d'enseignants du second degré : recrutement local des enseignants, avec davantage de pouvoir aux chefs d'établissement, nouvelle place donnée aux concours de recrutement, qui pourraient même être remis en cause, mettant les candidats professeurs dans l'incertitude.

Les fuites plus ou moins organisées concernant la réforme du baccalauréat ainsi que celle du lycée, n'augurent rien de bon : l'introduction prévue d'une grande part de contrôle continu, avec le risque de « baccalauréats maison » transformera ce diplôme en diplôme de fin d'études et non plus en premier grade pour les études supérieures, en ce qui concerne le lycée il sera modulaire et n'aura qu'un bénéfice : réduire les heures et les postes enseignants. Pour le SNES FSU, le baccalauréat doit rester (avec des améliorations réellement concertées) un examen national et anonyme, avec des épreuves terminales. Le dispositif Parcoursup généralise la sélection. Est-ce que dans les universités les capacités d'accueil seront suffisantes ? Pour le SNES FSU, il faut créer des places dans le supérieur et accompagner les étudiant.es, en particulier les plus fragiles, qui risqueront d'être à nouveau affectés au dernier moment, à l'automne, et qui auront des conditions matérielles (recherche de logement p. ex.) difficiles. Pour elles et eux, le dispositif risque d'aggraver la situation actuelle. Le lycée nécessite sans doute une réforme mais réfléchie et construite à partir du bilan de la précédente dans un vrai souci d'amélioration.

C'est pour ces raisons que nous nous mobiliserons en intersyndicale, et avec les parents d'élèves, le 1^{er} février, et que nous appelons à la grève et à des rassemblements le mardi 6 février.

Nous nous permettons de reposer la question à propos du bilan du précédent projet et de sa publication. Pour la FSU, l'école doit permettre à chacun.e d'acquérir une solide culture générale commune, dans le cadre d'une éducation ambitieuse, qui permettra l'adaptation au monde et pas exclusivement le monde du travail ; son objet ne doit pas être « l'employabilité » des élèves, en accord avec le MEDEF et les entreprises. D'ailleurs dans le contexte tourmenté de l'Apprentissage et de la Formation Professionnelle, le SNUEP-FSU tant au Niveau National qu'au niveau académique sera très vigilant et réaffirme fermement la place de l'enseignement professionnel Public sous statut scolaire comme une des voies du second degré de l'EN.

En ce qui concerne le dialogue social, le SNES FSU a posé des questions à Mme la Rectrice et aux services du rectorat, notamment au sujet des langues vivantes, et des grilles de rémunération des non titulaires, restées jusqu'alors sans réponse.

Les perspectives pour l'organisation des enseignements ne sont pas bonnes. Alors que la situation est déjà critique dans de nombreux établissements, l'Académie ne bénéficie d'aucune création de poste, certains ETP risquent de faire l'objet d'un redéploiement, et les 80 postes de stagiaires que nous perdons (soit 40 ETP), s'ils sont transformés en heures supplémentaires, ne garantissent pas que des professeurs soient devant les élèves, alors même que leur nombre augmente. D'après notre travail sur les documents, plusieurs lycées seront pour le moins à l'étroit dans leur DHG, (p. ex. André Maurois à Bischwiller, Henri Meck à Molsheim, Georges Imbert à Sarre-Union, Emile Mathis à Schiltigheim, René Cassin à Strasbourg, Jean-Jacques Henner à Altkirch). Quant au H/E, il nous semble repartir dans le mauvais sens dans de nombreux établissements. En collège, le nombre d'élèves augmente de manière significative, ce qui aggravera les difficultés actuelles. S'ajoute à cela le problème de collègues non remplacés (p. ex. à Hans Arp, Lezay Marnésia, Henri Meck) qui engendrent des manques dans les enseignements et qui risquent d'augmenter le vivier des contractuels.

La situation n'a guère évolué concernant l'expérimentation lycée 4.0. Nous vous avons à de nombreuses reprises alertée, Mme la Rectrice, sur le fait que le dispositif n'est pas valide. Les comités de pilotage locaux sont-ils en place ? Nous nous permettons de vous rappeler notre demande de participation à une instance d'étude au niveau académique, qui devrait se réunir d'urgence. La conclusion logique est la mise en place d'un moratoire, et l'arrêt immédiat de l'extension à d'autres lycées.

Nous nous permettons enfin de vous rappeler que nous avons demandé dès l'automne un point sur la situation des langues dans l'académie. Dans un mel, les autorités académiques ont affirmé qu'elles reviendraient vers nous après enquête... La question est : « oui, mais quand ? ».